

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 3 février 1876.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingtième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registrateur du comté de *Charlevoix*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Charlevoix*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Pierre Alexis Tremblay*, écuyer, dont l'élection a été déclarée non-avenue; l'honorable *Hector Louis Langevin*, C. B., de la cité de *Québec*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu de l'honorable M. le Vice-Chancelier *Blake*, l'un des juges choisis pour la décision d'affaires de pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections contestées de la Puissance, 1874, un certificat concernant l'élection pour le district électoral du comté de *Monck*.

Et ce certificat est lu comme suit:

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONCK.

En Chancellerie.

(Acte des élections contestées, 1874.)

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Monck, tenue les 15e et 22e jours de juin, A. D. 1875.

PUISSANCE DU CANADA, } Savoir:
Province d'Ontario.

Entre—PETER GRANT ET SAMUEL BECKETT,
Pétitionnaires;

ET

LACHLIN MCCALLUM,
Défendeur.

Je certifie par le présent que l'affaire de la pétition en cette cause est venue pour être entendue devant moi, en la cité de *Toronto*, les 8e et 10e jours du présent mois de janvier, et que le 17e jour du même mois, je décidai que le membre dont l'élection est contestée, *Lachlin McCallum*, du township de *Sherbrooke*, dans le comté d'*Haldimand*, marchand, a été élu à la dite élection pour le district électoral du comté de *Monck*, dans la province d'*Ontario*.

Je vous certifie cette décision conformément au Statut en question.

Je certifie de plus qu'il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun acte de corruption ait été commis à la dite élection, et qu'il n'y a point lieu de croire que la corruption ait été exercée à un haut degré à la dite élection.